

INFOS BRÈVES

Bulletin d'informations municipales de Morette – N°11
OCTOBRE 2015

APRÈS-MIDI HALLOWEEN POUR LES ENFANTS À MORETTE



**LE SAMEDI 31 OCTOBRE
à PARTIR DE 16H00**



AU PROGRAMME :

**16H00 – RASSEMBLEMENT SUR LA PLACE DE LA MAIRIE
POUR UN DÉFILÉ DÉGUISÉ DANS LE VILLAGE ET LA
RÉCOLTE DES BONBONS**

**17H30 – GOÛTER À LA SALLE DES FÊTES ET PARTAGE
DES BONBONS**

VENEZ, SI VOUS EN AVEZ LE COURAGE !

OU RÉSERVEZ UN ACCUEIL MONSTRUEUX AUX ENFANTS

HOUHAHAHA...



ORGANISÉE PAR LE CCAS

EN PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION

LES 7 COLLINES



Dessins réalisés par les enfants des temps d'activités périscolaires

Rendez-vous samedi 31 octobre à 16H00 devant la mairie !

VIE MUNICIPALE ET INTERCOMMUNALE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 SEPTEMBRE 2015

Le Conseil Municipal était présidé par Mme Aude PICARD WOLFF, maire.

Etaient présents : Mmes et MM Cyril BIETRIX-OGIER, Gérard BOURGEAT (pour la délibération 2015-40), Lionel CARLIN (pour les délibérations 2015-39 et 40), Franck DORIOL, Jean-Pierre DEZANET, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT.

Absent : M. Florent ZANELLO, Gérard BOURGEAT (pour les délibérations 2015-37 à 39), Lionel CARLIN (pour les délibérations 2015-37 et 38)

Convention tripartite de prélèvement E.D.F.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'autoriser Madame la Maire à signer une convention entre la Commune de Morette, E.D.F. et le comptable de la Trésorerie de Tullins, concernant les modalités de règlement par prélèvement des dépenses d'énergies ou de service à E.D.F.

Convention de mise en œuvre du système national d'enregistrement des demandes de logement locatif social

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité que la Commune de Morette soit guichet enregistreur des demandes de logement locatif social et nomme comme mandataire l'OPAC 38 pour enregistrer les demandes de logement social.

Décision Modificative N° 3 Remboursement d'emprunt

Le Conseil Municipal décide d'approuver à l'unanimité la Décision Modificative N°3 afin d'intégrer l'emprunt à court terme de 50 000 € contracté auprès du Crédit Agricole Centre Est. Cette décision n'affecte pas l'équilibre du budget.

Validation du dossier Ad'AP

Le propriétaire, ou l'exploitant qui n'aurait pas mis ses établissements recevant du public, quelles que soient leurs catégories, en conformité aux règles de l'accessibilité au 1er janvier 2015, reste soumis à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, et doit donc constituer un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP). Le dossier doit être adressé en Préfecture avant le 27 septembre 2015.

Le bureau d'étude Q.C.S Services a mis à jour les diagnostics et les estimations de travaux pour chaque ERP (Établissement Recevant du Public) de Morette :

ECOLE	19 855 € H.T.
MAIRIE	3 720 € H.T.
SALLE COMMUNALE	2 000 € H.T.
WC PUBLICS	220 € H.T.
BOULODROME	16 060 € H.T.
EGLISE	2 750 € H.T.
CIMETIERE	14 220 € H.T.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la programmation des travaux d'accessibilité suivante :

* 2016 : École, pour un coût estimé de 19 855 € H.T. ;

* 2017 : Mairie, Salle communale, WC publics, une partie du boulodrome, pour un coût estimé de 18 400 € H.T. ;

* 2018 : deuxième partie du boulodrome, église et cimetière, pour un coût estimé de 20 570 €.

Questions diverses :

- Mme Hélène Reynaud, 2^{ème} adjointe, nous informe de sa démission de sa fonction d'adjointe pour raisons personnelles.
- Le tracteur mutualisé avec la commune de Cras est tombé en panne. Le montant de la réparation étant élevé, le Conseil Municipal réfléchit aux solutions de remplacement.
- M. Doriol, 3^{ème} Adjoint, présente la possibilité d'acquérir une tondeuse/débroussailleuse pour l'entretien de la commune.
- Les enseignantes de l'école ont demandé à utiliser la pièce dite « bibliothèque » comme salle des maîtres et bureau de direction. Le Conseil Municipal donne son accord.
- M. Doriol, 3^{ème} Adjoint, présente un point sur les travaux en cours (enfouissement des lignes électriques et téléphoniques) route de Chatain. Après la phase génie civil réalisée durant l'été, les lignes Basse Tension ont été raccordées en sous-terrain, la Haute-Tension le sera début novembre. Les lignes téléphoniques seront basculées en sous-terrain en octobre. Les travaux concernant l'aménagement de sécurité auront lieu au 4^e trimestre de l'année 2015.
- Le Conseil Municipal répond favorablement à la demande de la FNACA de financement d'un nouveau drapeau mutualisé entre les communes de Cras, Morette et Vatilieu qui sera utilisé lors des commémorations.
- Mme la Maire présente un point sur les dernières demandes d'autorisation d'urbanisme.

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 OCTOBRE 2015

Le Conseil Municipal était présidé par Mme Aude PICARD WOLFF, maire.

Etaient présents : Mmes et MM. Cyril BIETRIX-OGIER, Franck DORIOL, Jean-Pierre DEZANET, Stéphane LACHAUD, Yves MOUNIER, Aude PICARD WOLFF, Hélène REYNAUD, Christelle VUILLEROT, Florent ZANELLO.

Absent : MM. Gérard BOURGEAT, Lionel CARLIN

Pouvoirs : M. Lionel CARLIN a donné pouvoir à M. Franck DORIOL

Suppression du poste de 3^{ème} adjoint

Monsieur le Préfet a accepté la démission de Madame Hélène REYNAUD de sa fonction d'adjointe et le maintien de son mandat de conseillère municipale.

Aucun conseiller municipal ne se porte candidat au poste d'adjoint rendu vacant.

Le Conseil Municipal décide par : 3 voix pour, 4 abstentions et 2 contre (1 conseiller ne prend pas part au vote), de supprimer un poste d'adjoint et de fixer le nombre d'adjoints à 2.

Questions diverses :

- M. Doriol, 2^{ème} Adjoint, présente un point sur les travaux en cours :
 - > Enfouissement des lignes électriques et téléphoniques, route de Chatain : la Moyenne Tension sera raccordée début novembre. Les lignes téléphoniques ont été basculées en souterrain fin septembre. Les nouveaux lampadaires ont été installés et raccordés. L'équipe municipale a choisi des lampes à LEDs pour leur faible consommation électrique.
 - > Les travaux concernant l'aménagement de sécurité auront lieu au 4^e trimestre de l'année 2015
 - > Le fossé situé devant le monument aux morts va être curé le 7 octobre, ainsi qu'une partie du fossé de la route des Feugères en face du chemin du Four, pour améliorer l'écoulement des eaux et faciliter le nettoyage.
- Les jardinières devant la Mairie sont en cours de réorganisation ; des plantes à fleurs vivaces vont être plantées.
- Le Conseil Municipal salue et remercie les bénévoles de l'association « Lire et Faire Lire » qui reprennent leurs activités auprès des enfants de l'école, pendant les temps d'activités périscolaires.
- Une commande a été passée pour la mise à jour du tableau des maires.
- La société Orange a informé la commune de sa décision de procéder à la dépose de l'unique cabine téléphonique du village (publiphone situé à proximité de l'école), prenant prétexte de la promulgation de la loi n°2015-990 du 6 août 2015 (dite « loi Macron ») supprimant l'obligation de mettre à disposition un accès à un moyen de téléphonie publique. M. Yves Mounier, 1^{er} Adjoint, va contacter Orange pour demander d'assurer, en contrepartie, une couverture efficace du territoire de la Commune par son réseau de téléphonie mobile.
- Assistantes maternelles : les assistantes maternelles ont repris leurs rencontres hebdomadaires; une assistante maternelle de Cras les a rejointes. Le temps collectif organisé une fois par mois par le Relais Assistantes Maternelles de la 3C2V a été maintenu à Morette, sur l'intervention de Mme la Maire et de Mme Di Maria, Maire de Cras, auprès de la communauté de communes.
- Le Conseil Municipal travaille à la refonte du site Internet de la commune.
- La commune possède un noyer, dont la récolte a été offerte aux enfants des écoles. Le ramassage a été intégré par les enseignantes au projet scolaire qu'elles mènent sur les thèmes du patrimoine et de l'architecture.
- Mme la Maire fait un point sur l'Intercommunalité :
 - > Publication au Journal Officiel de la loi « NOTRe »
 - > Information concernant le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal présenté par M. le Préfet. Les communes concernées devront valider ce schéma, comportant la fusion des trois intercommunalités du Sud Grésivaudan avant fin novembre.

CÉRÉMONIE DU 11 NOVEMBRE

Nous vous donnons rendez-vous devant la mairie à 11H00. La commémoration sera suivie du verre de l'amitié.

ÉLECTIONS RÉGIONALES

Les élections régionales auront lieu les dimanches 6 et 13 décembre 2015. Le bureau de vote sera ouvert de 8 heures à 18 heures. Si vous souhaitez être bénévole pour la tenue du bureau de vote, merci de bien vouloir le signaler en mairie avant **le 16 novembre 2015**.

INFOS GÉNÉRALES

ACUF Sud Grésivaudan

L'Association des Crémâtistes et Usagers du Funéraire Sud Grésivaudan a pour but de faire respecter le choix d'obsèques, d'apporter une aide morale et des conseils aux familles endeuillées et d'inciter les familles à s'informer du coût des prestations funéraires.

Correspondante du secteur :

Mme Marie-Jeanne HEBERT 64 Cours Jean Jaurès 38000 GRENOBLE ou 3 Place Jean Vinay 38160 ST MARCELLIN.

DÉCLARATION DES RUCHERS

Communiqué de la Fédération Régionale des Groupements de Défense Sanitaire



Toute personne possédant ou détenant une ou plusieurs ruche(s) est invitée à déclarer sa ou ses ruche(s).

Pourquoi déclarer ?

Outre le fait que cette déclaration de ruche est obligatoire et ce, dès la première ruche, les abeilles, comme tout animal, sont confrontées à des problèmes sanitaires. Afin de gérer ces problèmes sanitaires, il est indispensable de savoir où elles sont. Une lutte efficace est une lutte collective. Par ailleurs, savoir où sont vos ruches nous permet de vous prévenir en cas d'alerte (sanitaire ou d'épandage...). Enfin, il faut savoir que les aides ou subventions allouées à l'apiculture dépendent du nombre officiel de ruches et de ruchers.

Qui doit déclarer ? Tous les détenteurs de ruche, dès la première ruche.

Quand doit-on déclarer ses ruches ? Tous les ans, entre le 1^{er} novembre et le 29 février.

Comment déclarer ses ruches ?

Deux moyens sont disponibles pour déclarer ses ruches :

- Par internet sur le site : www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr
- Par papier en retournant le document Cerfa N°13995*02 à votre GDS.

ARMÉE DE TERRE

Communiqué de l'Armée de Terre

Présente au cœur des villes au plus près des concitoyens, elle agit depuis plus de six mois dans le cadre de l'opération sentinelle, mais aussi en opérations extérieures.

Dans le contexte actuel, l'armée de Terre est un partenaire majeur des jeunes favorisant leur premier

emploi. Avec des durées de contrats adaptées allant de 1 à 10 ans, l'armée de Terre poursuit son recrutement pour atteindre un total de 15000 jeunes en 2015. N'hésitez pas à vous renseigner dès à présent au CIRFA de Grenoble (04 76 76 22 30) ou sur le site Internet sengager.fr, de nombreux postes sont à pourvoir.

DEVENIR POMPIER VOLONTAIRE

Sapeur-pompier volontaire :

Pour être sapeur-pompier volontaire (SPV), il faut être motivé et disponible, désirer être utile à la collectivité et vouloir vivre des moments de solidarité

Avant de s'engager il faut savoir qu'être sapeur-pompier présente des contraintes et des obligations mais aussi des atouts et des compensations.

› Conditions d'engagement :

- Avoir 16 ans au moins et 60 ans au plus. Si le candidat est mineur, il doit être pourvu du consentement écrit de son représentant légal
- Jouir de ses droits civiques
- Ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions, mentionnée au bulletin n°2 du casier judiciaire
- Satisfaire à des critères d'aptitudes physiques
- Etre en situation régulière au regard des dispositions du code du service national
- Subir un examen médical effectué par un médecin sapeur-pompier

› La hiérarchie des sapeurs-pompier volontaires comprend :

- Les sapeurs
- Les caporaux
- Les sous-officiers : sergents et adjudants
- Les officiers : majors, lieutenants, capitaines, commandants, lieutenants-colonels et colonels

En fonction des diplômes scolaires et universitaires, il est possible d'être engagé directement au grade d'officier. Dans ce cas, les candidats doivent être âgés de 21 ans au moins.

› **Pour être sapeur-pompier volontaire officier du service de santé et de secours médical (SSSM) : médecin, pharmacien, infirmier ou vétérinaire il faut, tout d'abord, être détenteur du diplôme adéquat.**

Les critères de recrutement sont ensuite identiques à ceux de tout sapeur-pompier volontaire avec toutefois des étapes supplémentaires.

En effet, après avoir fait acte de candidature*, un premier entretien aura lieu avec un représentant du groupement territorial correspondant à la situation géographique où le sapeur-pompier sera affecté. Il sera ensuite convoqué au SSSM à l'Etat-major pour un nouvel entretien et une visite médicale.

Les dossiers de candidature sont ensuite examinés en commission consultative qui donnera un avis favorable ou non.

* *La candidature peut être faite auprès du chef du centre d'incendie et de secours le plus proche de son domicile **TEL: 04 76 27 98 85.***



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE CLUB BOULES DE MORETTE



- **Quelques résultats :**

- **17 juillet : Challenge Perrot Berton**

- Concours Général :

Milan Jérôme/Blunat Pascal (Albenc) battent Chenavier Gilles/Chabaud Thierry 13 à 6

- Complémentaire :

Orcel Bernard/Rochas Guy (La Forteresse) battent Sadion Michel/Fontana Serge (Morette) 9 à 8

- **24 juillet : Challenge Trapet**

- Concours Général :

Milan Jérôme/Blunat Pascal (Albenc) battent Brochier Francis/Chabaud Thierry (Morette/St Egrève) 13 à 7

- Complémentaire :

Meyer Kévin et Loïc (Chirens) battent Sadion Michel/Michelini Eric (Morette/Saint Quentin sur Isère) 13 à 2

- **5 août : Coupe Patroncini**

- Chardon Monique et Bernard (Vinay) battent Bouquet Soizick et David (La Frette) 9 à 6

- **Autres performances :**

Le 23 août à Le Pin, Sylvie Trapet s'est inclinée en finale du 64 tête à tête.

Le 29 août à Chirens Gilles Debernardi et Joël Fays remportent le 32 doublettes.

Ces deux concours sont généralement de belles empoignades entre des équipes de haut niveau.

TAI CHI CHUAN

Venez à tout moment de l'année découvrir dans une ambiance conviviale la gymnastique chinoise, (le tai chi chuan, qi gong), travail d'entretien, de détente physique et mentale : assouplissement, renforcement, équilibre, fortifications osseuses et tendineuses, stimulation des organes, développement de l'élasticité musculaire. Relaxation, exercices spécifiques basés sur l'enracinement du corps.

Lieu : MORETTE (salle municipale) le lundi de 19h10 à 20h40 (2 cours d'essais).

Contact : Mr RABADAN Antoine au 06 19 16 93 92

GRAND SOU DES ÉCOLES CRAS MORETTE

Dimanche
29 NOVEMBRE 2015



Le SOU DES ECOLES DE CRAS-MORETTE
vous propose sa matinée

**PAIN DE CAMPAGNE
CAILLETES
PETAFINE**



**Recettes traditionnelles
Cuisson au feu de bois**

Buvette :
De 9h00 à 12h00



Pour commander (avant le 16/11)
grandsoudesecoles@gmail.com

caillettes : 2€/pièce
pain : 3€/kg
pétafine : 2,5€/150gr

Salle des fêtes de CRAS
Merci de ne pas jeter sur la voie publique

INFOS PRATIQUES

HORAIRES DE LA MAIRIE

La mairie est ouverte au public les jours suivants :

le mardi : de 8H00 à 12H00

le jeudi : de 14H00 à 17H30

le samedi : de 8H30 à 12H00.

LA PYRALE DU BUIS

La pyrale du buis, un parasite dévastateur de nos buis

La chenille de la pyrale s'attaque aux feuilles de buis pour se nourrir, causant ainsi de vastes dégâts, voire le dépérissement des buis. Après avoir diagnostiqué la présence de chenilles vertes sur ses buis, la commune a commencé un traitement biologique. *Bacillus thuringiensis*, une bactérie qui infeste et tue les jeunes chenilles est pulvérisée, le tout sans aucun effet sur les autres organismes vivants. Nous invitons toutes les propriétaires de buis à traiter les buis infestés pour éviter la propagation de la pyrale.

Pour plus de renseignements, contacter la mairie.



ÇA S'EST PASSÉ À MORETTE

LES ÉCOLIERS RAMASSEURS DE NOIX

Les enfants de l'école ont récolté les noix du noyer de la commune ! Le ramassage a été intégré par les enseignantes au projet scolaire qu'elles mènent sur les thèmes du patrimoine et de l'architecture. La récolte sera utilisée par les enfants selon les envies et les projets dans le cadre de l'école et des temps d'activités périscolaires. Merci à M. Michel Dezanet qui a secoué le noyer avant la récolte et à Mme Elisabeth Dumond qui veille sur les noix dans son séchoir traditionnel le temps du séchage.



LA JOURNÉE DU PAIN (ASSOCIATION DES 7 COLLINES)

Le 19 septembre.

Une belle matinée conviviale, autour d'une fournée de très bons pains, fabriqués de grand matin, par les boulangers de l'association des 7 collines...

Merci à tous les participants et rendez-vous à la prochaine édition...

L'association des sept collines.





REPRISE DES APRES-MIDIS RÉCRÉATIFS

Les après-midi récréatifs du CCAS ont repris. Bonne humeur, plaisir des retrouvailles, jeux variés et gâteau maison pour ce mercredi d'octobre.

Les prochaines dates sont les mercredis 3 novembre, 2 décembre 2015 et 6 janvier 2016.

Le CCAS vous attend nombreux de 14h30 à 18h!



Infos Brèves - Bulletin d'informations municipales
Mairie de Morette Tél : 04.76.07.81.58
Responsables de publication : Aude PICARD WOLFF, Christelle VUILLEROT
Imprimé sur papier recyclé. Ne pas jeter sur la voie publique.